

PASS' TRANSPORT AUTONOMIE BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Pour faciliter la mobilité, le Département de la Charente met en place le Pass'transport autonomie.

Vous êtes âgé(e) de 65 ans et plus et vous vivez sur le territoire charentais.

Le Département de la Charente vient vous offrir ce Pass'transport autonomie*.

Ce Pass' vous permet d'accéder aux services de transport à la demande et aux taxis à un moindre coût.

Le Pass'transport autonomie s'utilise chez tous les partenaires conventionnés.

Vous pouvez recevoir gratuitement à votre domicile le Pass'transport autonomie.

Nous vous invitons à remplir lisiblement le coupon-réponse ci-dessous et à l'envoyer à l'adresse suivante :

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE
Pôle solidarités
Direction de l'autonomie
31 boulevard Émile Roux - CS 60000
16917 ANGOULÊME Cedex 9
05 16 09 76 27

Mme M

Nom du bénéficiaire :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

.....

Code postal :

Ville :

Téléphone :

J'atteste sur l'honneur répondre aux conditions requises pour bénéficier du Pass'transport , à savoir : l'âge et le lieu de résidence.

Par conséquent, je certifie que les éléments que je viens de fournir sont exacts.

Fait à :

Le :

Signature obligatoire

Documents à fournir obligatoirement :

- photocopie de la face recto de votre carte d'identité ou la page où sont mentionnés votre nom et votre date de naissance du livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois

Merci de renvoyer sous enveloppe affranchie votre bulletin, accompagné des pièces justificatives à l'adresse indiquée ci-dessus.

ATTENTION

Aucun rendu de monnaie ne pourra être effectué sur les chèques. Vous devez compléter en espèces si le montant de la prestation dépasse la valeur des titres présentés. L'offre est limitée à un seul Pass transport autonomie par an et par personne. Un deuxième chéquier peut être délivré pour les déplacements vers un accueil de jour.